

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Nanouchka LOUIS – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Wennie MOLIA (a été déconnectée) – MM. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir à M. Guy BACLET) – Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA (excusée ; pouvoir à Mme Elodie CLARAC) – MM. Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mmes Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN (a été déconnectée) – Ghylaine JEANNE (a été déconnectée).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DÉBAT D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE 2022**

CM-2022-1S-DAF-05

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRE ;

Vu le rapport sur les grandes orientations budgétaires transmis à l'appui de ce projet de délibération, à l'ensemble des membres du Conseil municipal, faisant état notamment :

- des évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement exprimées en valeur ;
- des hypothèses retenues en matière de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que celles relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI ;
- des engagements pluriannuels avec les autorisations de programme correspondantes ;
- de la structure et à la gestion de l'en-cours de la dette ;
- de la structure, de l'évolution et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;
- des évolutions du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dettes.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 17 janvier 2022 ;

Le Conseil municipal, après échanges et en avoir délibéré,

DÉCLARE

Que le débat sur les orientations budgétaires s'est tenu conformément aux dispositions réglementaires.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

10 FEV. 2022

Et publication ou notification le

10 FEV. 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 27 janvier 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Débat d orientation budgétaire 2022

Date de transmission de l'acte : 10/02/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 10/02/2022

Numéro de l'acte : CM20221SDAF05 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220127-CM20221SDAF05-DE

Date de décision : 27/01/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)